

En route vers une
économie **circulaire**,
de manière **durable**



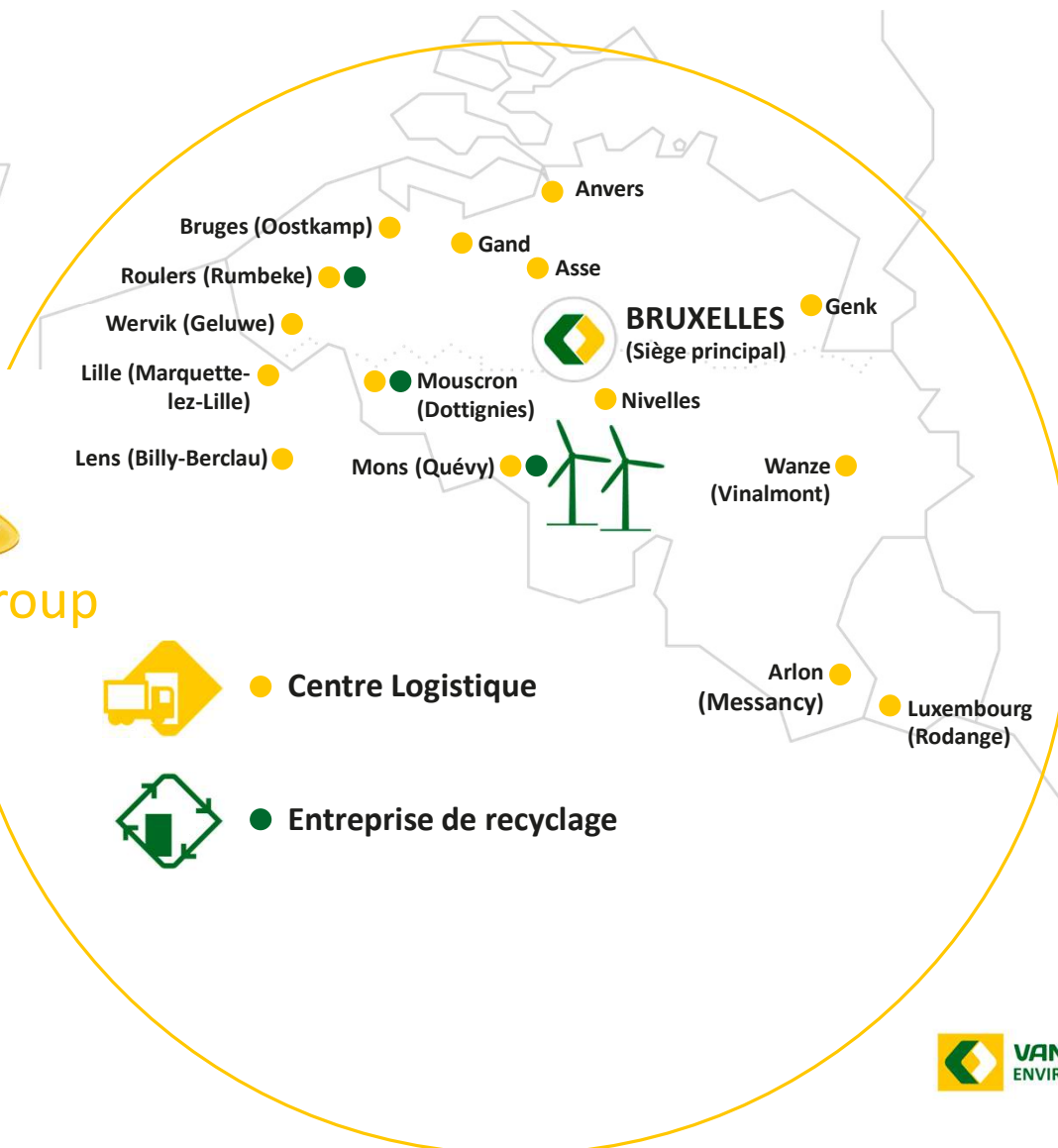
Commission de suivi de site
Vanheede Environnement
18/04/2024



Vanheede Environment Group

Qui nous sommes

Vanheede Environment Group est une entreprise environnementale intégrée de 55 ans qui, avec un chiffre d'affaires consolidé de 200 millions d'euros, fait partie du top 5 au Benelux et dans le nord de la France. Le groupe emploie presque 900 collaborateurs répartis dans 15 sites en Belgique, dans le Luxembourg et en France.



● Centre Logistique



● Entreprise de recyclage



Vanheede Environment Group

Ce dont nous
prenons soin

En tant qu'entreprise environnementale
intégrée, Vanheede Environment Group gère
plus de 2.400 flux de déchets.





Collecte des déchets
Environmental Services



Production d'énergie durable
Renewable Energy



Tri et traitement des déchets
Recovery & Recycling



Vanheede Environment Group

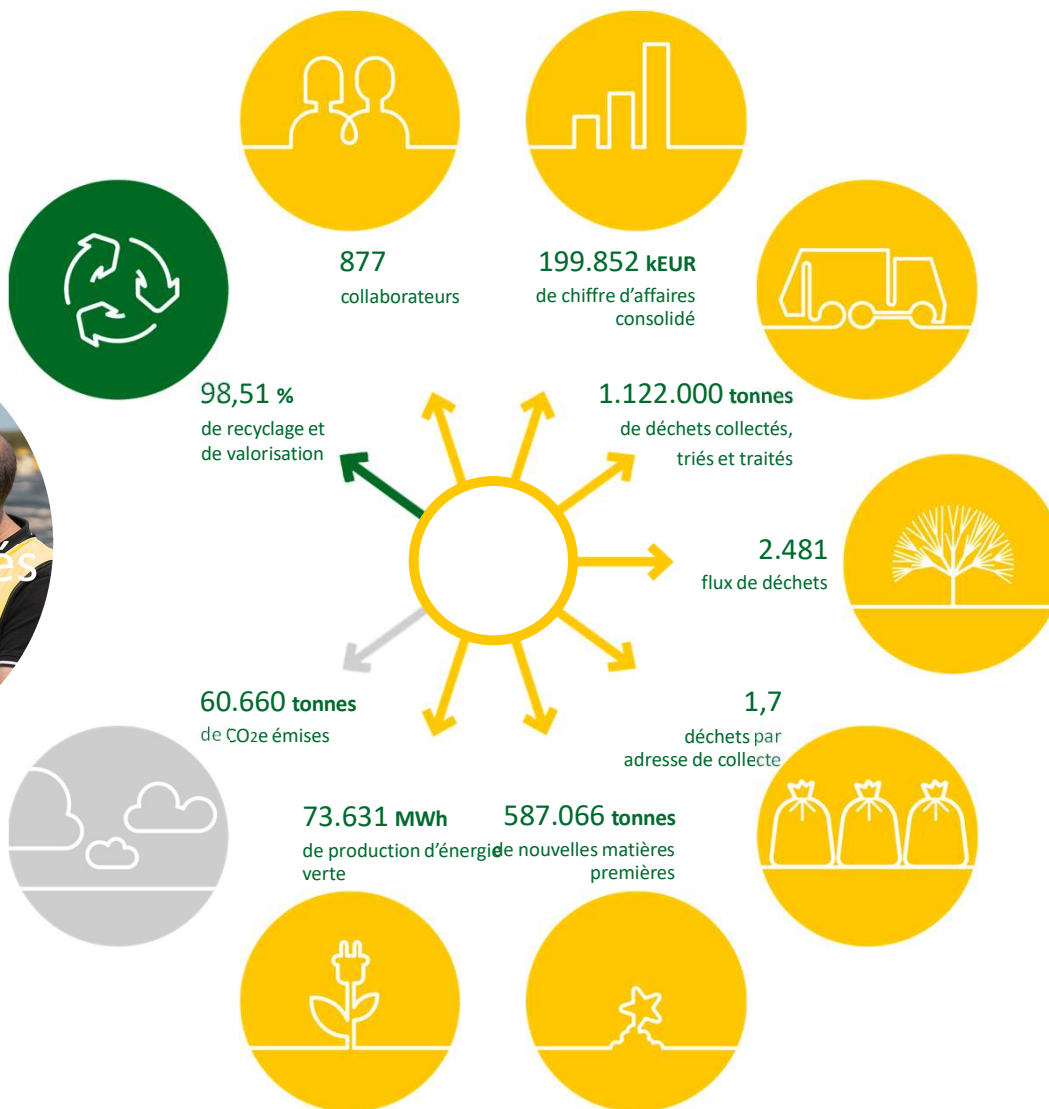
Ce que nous faisons

Chaque année, plus de 1 million de tonnes de déchets sont collectées, triées ou traitées.

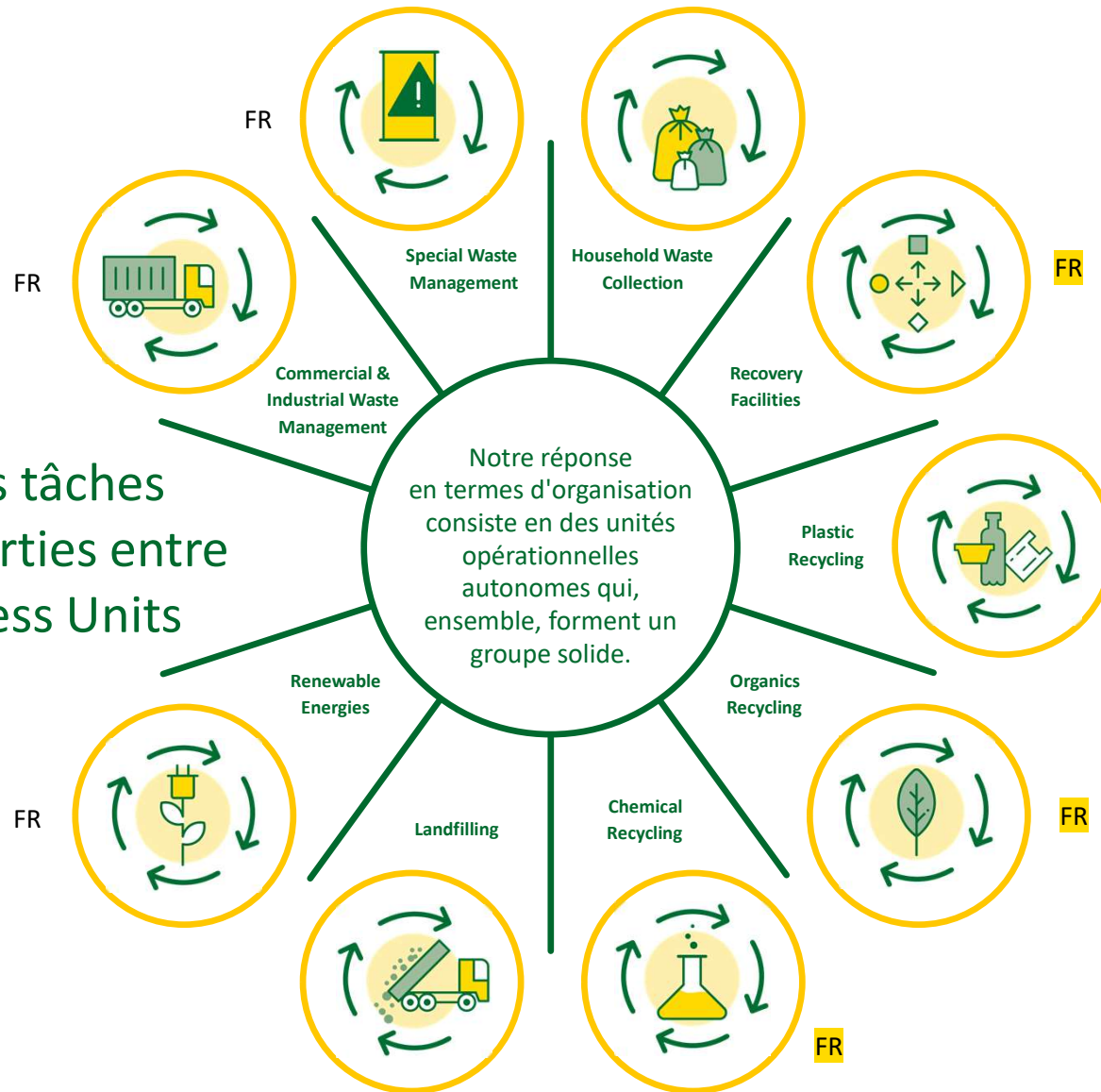




Nos chiffres clés



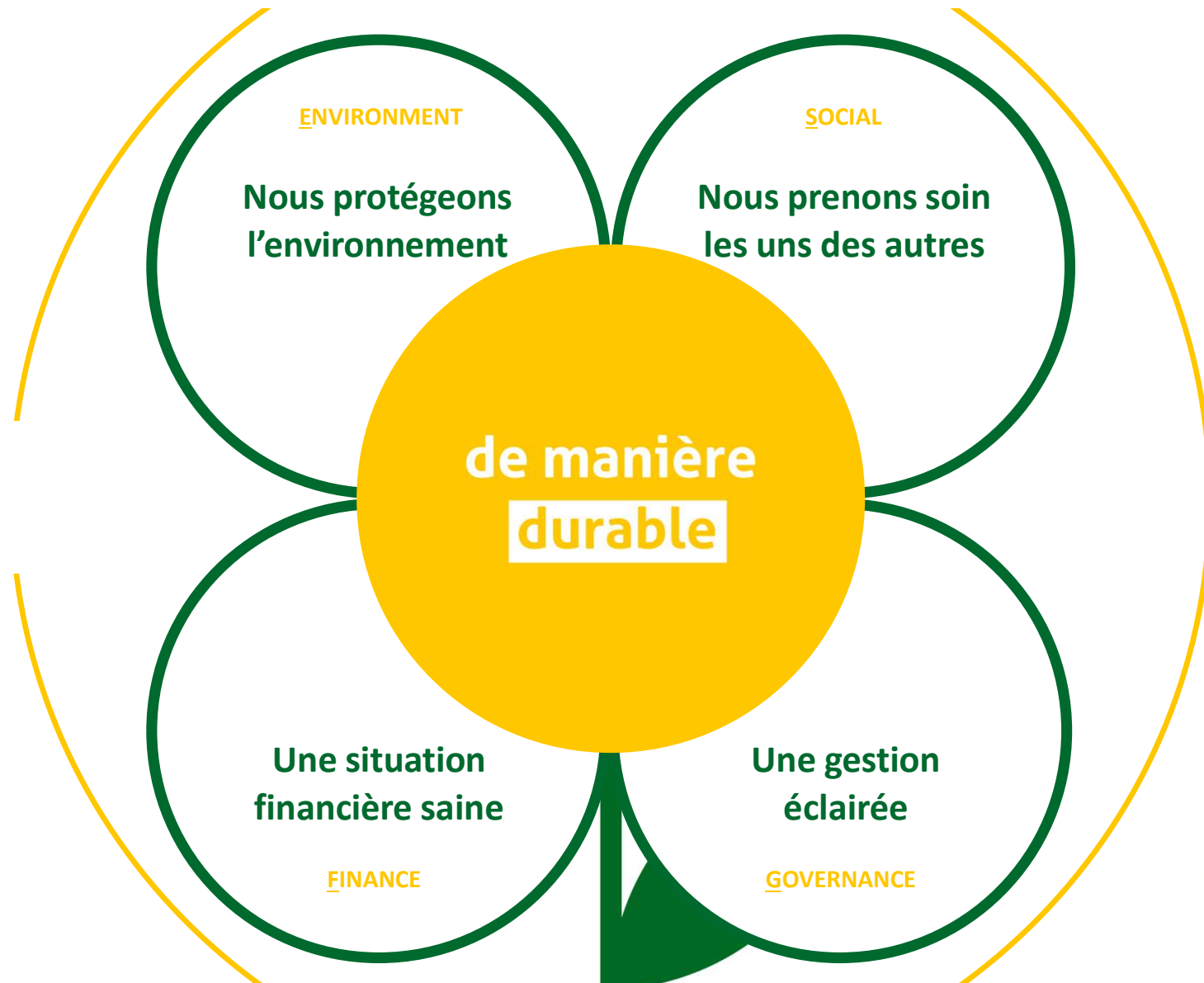
Toutes les tâches sont réparties entre les Business Units



FR: Business unit actuellement en France

FR: Futur Business unit en France

En route vers
une économie
circulaire



avec nos valeurs
comme garantie



Chiffres clés 2023 Vanheede environnement



19 256 999€ + 9,4 % par rapport à 2022
de chiffre d'affaires



51 collaborateurs + 3 salariés par rapport à 2022
Employé(e)s de bureau : 23
ouvriers : 14
chauffeurs : 14



68 836 tonnes
de déchets non dangereux entrées
-1 % par rapport à 2022

67 834 tonnes
de déchets non dangereux sorties
-1,9 % par rapport à 2022



2 437 tonnes
De déchets dangereux entrées
-14,7 % par rapport à 2022

2 475 tonnes
de déchets dangereux sorties
-13 % par rapport à 2022

1367m3
de consommation eau de ville



+ 20 % par rapport à 2022

111 m3
de consommation eau de pluie

+ 52 % par rapport à 2022

153 038 kWh
de consommation en électricité



- 25 % par rapport à 2022

211 m³
De consommation en gaz



- 75 % par rapport à 2022

22 882 kWh
De calories géothermie



- 11 % par rapport à 2022

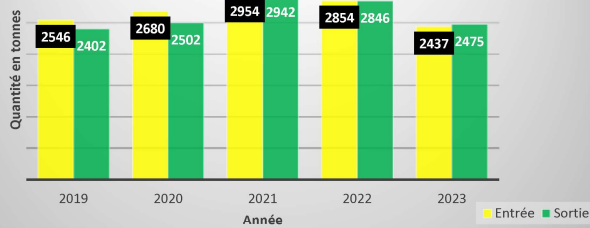
2 042 kWh
De calories chauffage

- 14 % par rapport à 2022

Nos chiffres HSE 2023



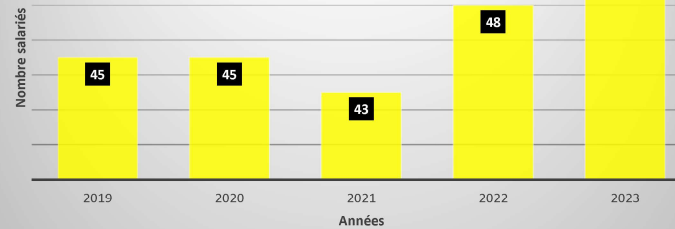
Evolution Déchets dangereux



Evolution Déchets non dangereux

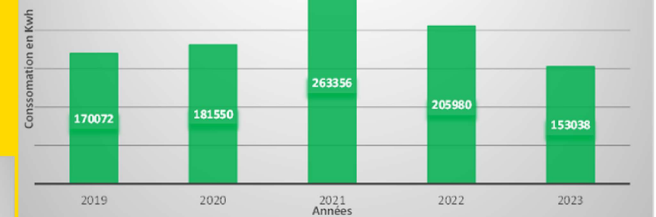


Evolution effectif vanheede

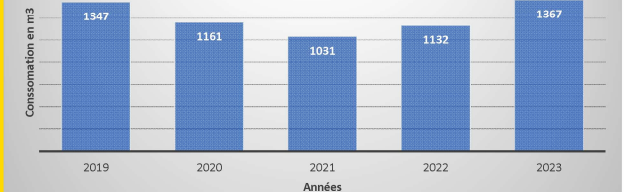


0 incident environnemental

Consommation électricité annuelle

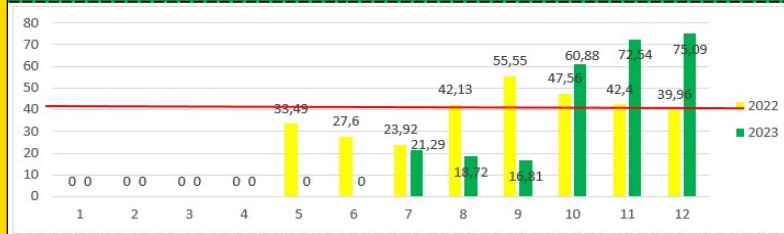


Consommation eau potable annuelle

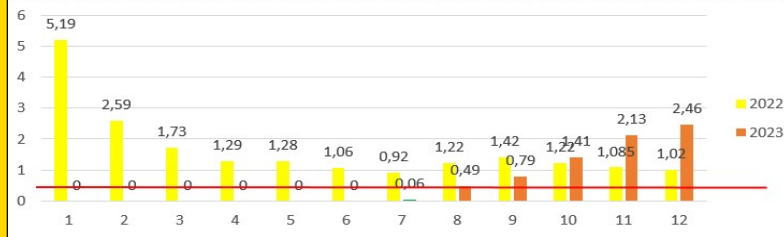


Nos chiffres HSE 2023

EVOLUTION TF MENSUEL



EVOLUTION TG MENSUEL



Au 26/03/2024: 0 accident du travail avec arret

6 accidents avec arrêt de travail
(Vanheede)

4 accidents avec arrêt de travail
(intérimaires)

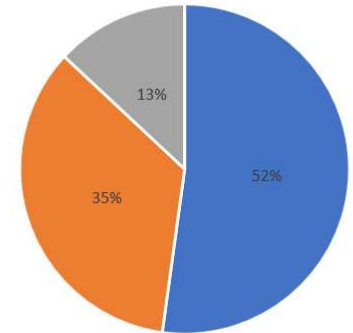
5 accidents sans arrêt de travail
(Vanheede)

1 accident sans arrêt de travail
(intérimaires)

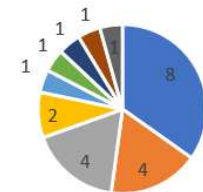
3 premiers soins (Vanheede)

4 premier soin (intérimaires)

Répartition des accidents et situations dangereuse par poste



Nbr accidents par cause



- Chûte de hauteur
- Heurt
- Manutention manuelle
- Chûte de plain pied
- Chûte d'objet
- Machine tournante
- Coupure
- Poussière
- Risque chimique

Formations 2023

Organisme de formation	Intitulé	Nbr de personne	Coût (en euros) HT
AST	Formation SST	4	0
COFHYS	Habilitation électrique	2	785
Bureau véritas	Formation transport de marchandises dangereuses pour le personnel d'exploitation	16	1431
Bureau véritas	Formation risques chimiques opérateur	10	1069
Conseil formation amiante	Formation initiale amiante CUMUL DE FONCTION sous section 4	2	1200
Conseil formation amiante	Formation initiale amiante OPERATEUR sous section 4	3	1650
ASSIFEP	FCOS recyclage	4	2200
ASSIFEP	Recyclage ADR	1	430
Interne	Formations chauffeurs (règles de sécurité spécifiques)	15	1000
			9765

Emplois sur le site de Billy Berceau

- 14 ouvriers sur site
- 14 chauffeurs
- 23 personnes au sein des bureaux
 - Commerce : 10
 - Logistique:4
 - Facturation: 3
 - Direction :1
 - RH: 1
 - HSE: 1
 - Maintenance: 1
 - Material recovery: 1
 - Alternante administrative: 1

- Obtention d'une subvention d'un montant de 67 500 € pour 15 emplois créés non délocalisables dans le cadre de la convention Bridgeston de revitalisation.
 - Embauches en octobre 2023 (3 chauffeurs/1 interne sales et 1 dispatcheuse)
 - Embauche en décembre 2023 (5 trieurs)
 - Embauche en avril 2024 (4 chauffeurs + 1 trieur)



Projet extension

- Obtention de l'arrêté préfectoral d'exploiter le 11/07/2023
- Traitement / prétraitement de 500t/j de déchets non dangereux , non inertes.
- 350 t/j de prétraitement / traitement de déchets non dangereux (CSR) ;
- 150t/j de traitement de biodéchets alimentaires
- Fonctionnement du site 24h /24 7 jours sur 7
- Quantité maximale de déchets non dangereux pouvant entrer sur le site :250 000 tonnes / an.
- Quantité maximale de déchets dangereux pouvant entrer sur site : 10 000 tonnes / an.



Arrêté préfectoral: Déchets admis sur le site

› Les déchets admis sur le site proviennent majoritairement de:

› La région HAUTS-DE-FRANCE

› Et minoritairement de:

› l'ÎLE DE FRANCE,

› la NORMANDIE,

› la CHAMPAGNE-ARDENNE

› du BENELUX.

› L'exploitant peut exceptionnellement admettre sur site des déchets avec une provenance plus lointaine en FRANCE (pourcentage annuel maximum de 10 % des déchets pouvant entrer sur le site) si ces provenances permettent aux transporteurs de ne pas traverser une partie de la FRANCE à vide.



VANHEEDE.COM
ENVIRONMENT GROUP

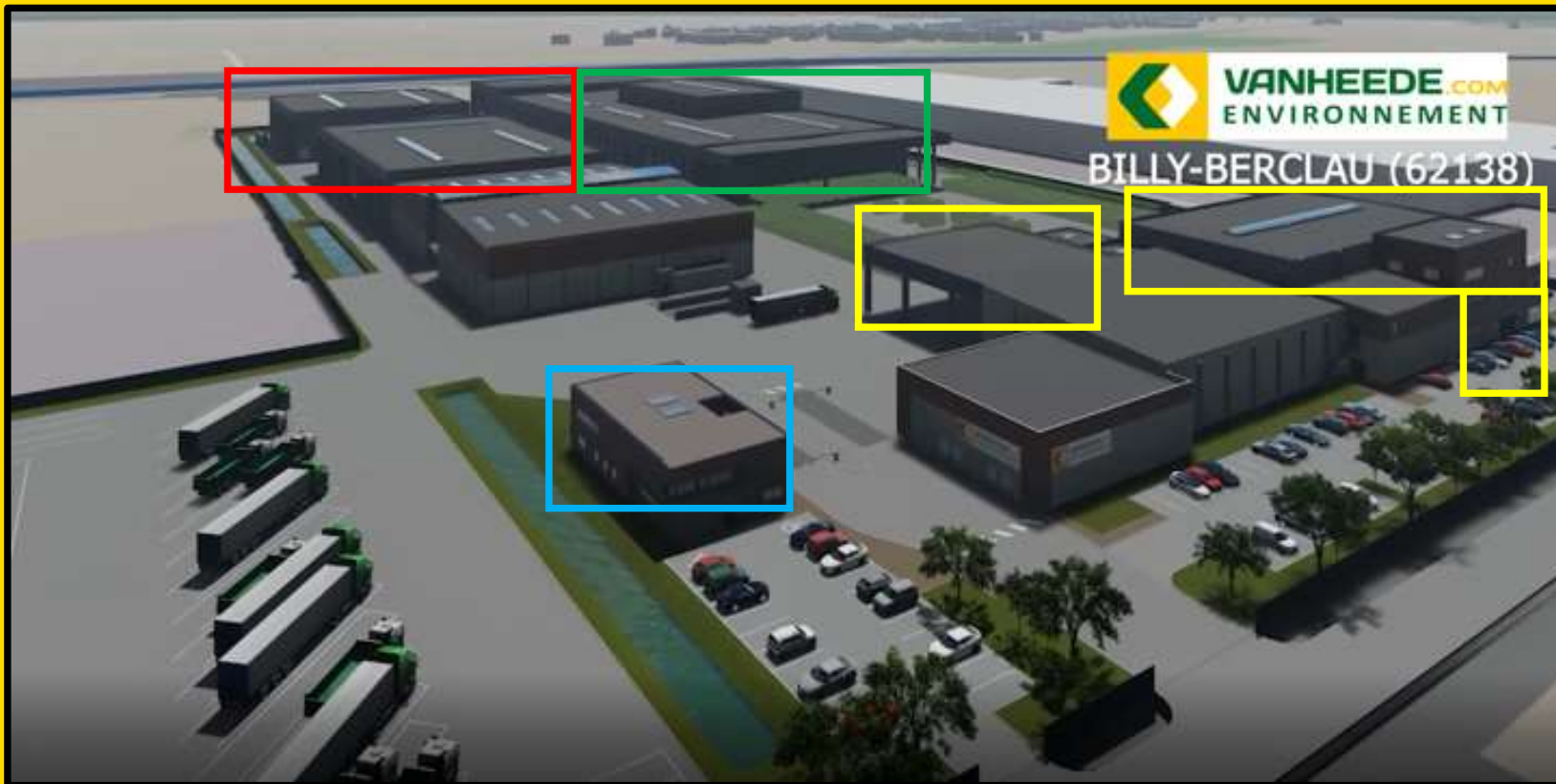
Arrêté préfectoral : Déchets refusés sur le site

- Tout déchet dangereux au sens de la réglementation (sauf ceux mentionnés dans l'annexe)
- Transformateurs électriques au pyralène
- Explosifs, munitions, engins ou partie d'engins, matériels de guerre
- Interdiction des déchets contenant des batteries lithium ailleurs que dans les DEEE.

Arrêté préfectoral : Analyses et contrôles

- ▶ Rejets eaux pluviales (4* an): 5 paramètres existants + Azote global, Phosphore total et métaux totaux
- ▶ - Contrôle de l'efficacité énergétique des installations de combustions (2 ans)
- ▶ - Rejets atmosphériques (2*an)
- ▶ - Surveillance des eaux souterraines (2*an)
- ▶ - Niveaux sonores (1*an pendant les 3 premières années puis 3 ans)

Vanheede 'Recynergies' : Un projet environnemental innovant



Phase 0: Aménagement bureaux R+1

Phase 1: Extension bâtiment déchet dangereux +
Construction auvent +
Construction bâtiments locaux sociaux

Phase 2.1: Fabrication bâtiment et process tri automatique / bâtiment et process déconditionnement alimentaire

Phase 2.2: Fabrication bâtiment et process fabrication CSR

Phase 0 : réception 06/2023 :

➤ Aménagement des bureaux administratifs R+1



Phase 1 : 08/2023- 07/2024 -12/2024

- Construction de nouveaux locaux sociaux et espaces détente
- Agrandissement du bâtiment activité SWM (regroupement déchets dangereux)
- Construction auvent
- Agrandissement des voies



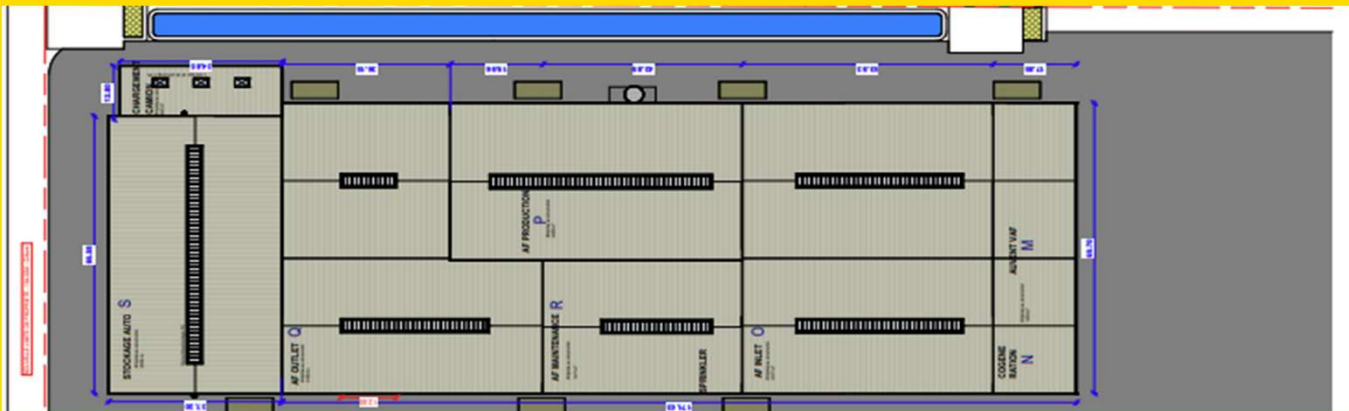
Phase 2.1 : 09/2024 – 12/2026

- Construction du bâtiment activité MRF (chaîne de tri/surtri)
- Construction du bâtiment activité organics Recycling (Déconditionnement et hygiénisation biodéchets)
- Construction voiries et aménagements paysagers



Phase 2.2 : 01/2025 – 12/2027

- Construction du bâtiment activité Chémical Recycling (fabrication de CSR)
- Construction voieries et aménagements paysagers



Aides et subventions

Organisme sollicité	Phases	Partie concernée	Montant investissement	Montant aide ou subvention accordées	Emprunt avec taux allégé
Agence de l'eau	1 / 2.1 / 2.2	Demande subvention sur les équipements de traitement des eaux	1 118 438 €	147 710 €	295 420 €
Région	2.2	Fabrication CSR		500 000 €	
SIZIAF	2.2	Fabrication CSR	23 963 233 €	200 000 €	
ADEME	2.1	Installation de déconditionnement alimentaire bio déchets	10 451 254 €	2 677 800 €	
ADEME	2.1	Installation chaine de tri	13 711 767 €	1 500 000 €	
	0	Aménagement des bureaux R+1	387 122 €		
	1	Construction nouveaux locaux sociaux / bâtiment produit dangereux 2 / auvent	4 746 916 €		
Bridgeston	1 / 2.1 / 2.2	Emploi		67 500 €	
			54 378 730 €	5 093 010 €	295 420 €

Merci pour votre attention

Nous sommes à votre
disposition pour toutes
questions ?